

Actes domaniaux délivrés sans mise en concurrence préalable pour des considérations de droit ou de fait entrant dans le cadre des dispositions de l'article L2122-1-3 du CG3P du code général de la propriété des personnes publiques

ACTE N° THI-2021-05

Localisation :	Port de Thionville Illange
Type de bien :	Darse de 1200 m ² & 675 m de linéaire d'accostage
Redevance annuelle H.T. :	16 415 €
Durée :	4,5 ans
Date de renouvellement de l'occupation :	01/07/2021
Motif de la non mise en concurrence :	<i>Article L2122-1-3, alinéa 1 et 4. Les quais et terre-pleins bords à quai sont la propriété du titulaire du titre d'occupation. Aucune autre occupation n'est possible.</i>

CONTACT

Pour toute question vous pouvez contacter :

Mme Christine Wustmann :

CFNR Port de Metz,
Concession des Ports Lorrains
Zone Portuaire Metz - La Maxe, Terminal 2,
2 rue de la Darse
CS 82042
F-57051 Metz Cedex 2
A l'attention de Christine Wustmann

E-mail : christine.wustmann@cfnr-concession.fr,

Tel: +33 (0)3 87 61 64 81